

Légende

- ★

AC1 - Monument inscrit
- AC1 - Périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Église St-Denis
- T1 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- I3 - Conduites de gaz haute pression
(cf. SUP CANA reportée en annexe)
- I4 - Lignes électriques haute tension aériennes
- I4 - Lignes électriques haute tension enterrées
- PT1 - Limite de la zone de protection théorique (Brétigny sur Orge) décret du 24/01/1995
- EL 11 - Servitude de non accès le long des routes à grande circulation deviant les agglomérations RD 19
- EL7 - Servitudes de plan d'alignement

La servitude T7 s'applique sur tout le territoire communal sans cotes NGF particulières.

TYPE DE LA SERVITUDE	N°	LOCALISATION	IMPLICATION	ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Plan d'Alignement	1	Sentier des Grands Silons : parcelles AB 1063-AB 1064-AB 1073- AB 1074 - AB 306	Mise à l'alignement lors des réflexions de clôtures	Délibération du Conseil Municipal du 1er février 2007 et arrêté du Maire du 20 avril 2007	Commune de LA NORVILLE
	2	32 Rue du Peuple la Lance : parcelle AH 14			
	3	27 Rue Jean Jaurès : parcelle AB 457			
	4	20 Allée de la Mare Jacob : parcelle AK 75			
	5	Sentier du Parc : parcelles AH 250 -AH 234- AH 225- AH 249- AH 594 - AH 558- AH 264			
	6	Rue de la Gare : parcelles AB 1136 - AB 166 - AB 170 - AB 1139 - AB 1140			
	7	15/17 Rue Pasteur : parcelles AB 1094 - AB 198, Rue Pasteur - parcelles AC 542- AC 398- AC 227			
	8	Rue Baptiste Marcet : parcelles AC 436 - AC 295 - AC 428 - AC 399			
	9	Sentier de la Porte Saint Denis : parcelle AC 401 -AC 143 - AC 577 -AC 609 - AC 267			
	10	Rue du Bon Puits : parcelles AE 26 -AE 59			

